



À l'intention des prescripteurs de médicaments d'exception
des pharmaciens

15 novembre 2016

Modification au répertoire des Codes des médicaments d'exception

La Régie vous avise de la modification apportée au répertoire des *Codes des médicaments d'exception* qui entre en vigueur le 15 novembre 2016.

Ajout d'un médicament d'exception codifié

Un nouveau médicament d'exception s'ajoute au répertoire des *Codes des médicaments d'exception*. Il peut désormais être autorisé par codification si la condition médicale de la personne assurée correspond aux indications reconnues pour le paiement. Il s'agit de :

- **DAPAGLIFLOZINE – Forxiga^{MC}**

Code EN148 : Pour le traitement des personnes diabétiques de type 2 **en association avec la metformine**, lorsqu'une sulfonylurée est contre-indiquée, non tolérée ou inefficace;

Par inefficacité, on entend une non-atteinte de la valeur d'hémoglobine glyquée (HbA1c) adaptée au patient.

Code EN149 : Pour le traitement des personnes diabétiques de type 2 **en association avec une sulfonylurée**, lorsque la metformine est contre-indiquée, non tolérée ou inefficace;

Par inefficacité, on entend une non-atteinte de la valeur d'hémoglobine glyquée (HbA1c) adaptée au patient.

Courriel :
services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

	Pharmaciens		Autres professionnels	
Téléphone :	Québec	418 643-9025	Québec	418 643-8210
	Ailleurs	1 888 883-7427	Montréal	514 873-3480
			Ailleurs	1 800 463-4776
Télécopieur :	Québec	418 528-5655	Québec	418 646-9251
	Ailleurs	1 866 734-4418		
Heures de service :	du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (mercredi de 9 h 30 à 16 h 30)		du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)	